

RÈGLEMENTS

CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE DU CALENDRIER DE BELLECHASSE 2024

Pour participer

Remplir une fiche d'inscription et y joindre deux (2) photos maximum par participant

Date limite

Toutes les inscriptions et photographies imprimées sur papier qualité photo doivent parvenir avant le vendredi **27 octobre 2023 23h59** par le biais du lien suivant :

Conditions

Être un photographe professionnel ou amateur.

La thématique est générale, les photos doivent représenter la MRC de Bellechasse. On pourra retrouver des paysages, des photos d'événements, des lieux typiques, des activités, etc. Vous êtes particulièrement invités à présenter des photos des quatre saisons.

Les photos ayant déjà été publiées ou ayant déjà gagné un prix ne sont pas admissibles.

Les photos en couleur ou en noir et blanc doivent être soumises en format numérique avec un poids maximum de 10 Mo.

De façon à profiter au maximum de l'espace disponible pour l'impression des oeuvres, nous suggérons aux artistes de présenter des oeuvres possédant une largeur plus grande que la hauteur (format paysage), bien qu'il ne s'agisse pas d'un critère de sélection. Pour votre information, veuillez noter que les pages du calendrier où seront imprimées les oeuvres sont de 8½" de haut x 11" de large.

Léguer aux promoteurs les droits d'auteur des oeuvres retenues aux seules fins de reproduction dans le calendrier et à la promotion de celui-ci.

Les gagnants du concours seront informés par courriel avant le 17 novembre 2023.

En acceptant les règlements du concours, vous confirmez que vous êtes le photographe et le propriétaire de l'image et que vous avez la permission des personnes qui paraissent sur les photos d'utiliser leur image pour le concours.